

Il y a urgence d'agir!

Mémoire présenté à la consultation pour l'élaboration du
Plan d'électrification et de changements climatiques.

7 octobre 2019



www.groupmobilisation.com

<https://www.facebook.com/GroupMobilisation-1990299814549849/>

<https://www.facebook.com/D%C3%A9claration-dUrgence-Climatique-DUC-Climate-Emergency-Declarations-613098332423206/>

Territoire d'action :
Province de Québec

Qui sommes-nous?

GMob est à l'origine de la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique - DUC, appuyée par près de 400 municipalités, MRC, CMQ et CMM représentant plus de 78 % de la population du Québec.

GMob a également défini onze secteurs d'intervention, appelés les Chantiers de la DUC (C-DUC) à mettre en place sans tarder par nos gouvernements pour faire face à cette urgence climatique. Les C-DUC aident les citoyens à comprendre l'urgence et l'ampleur des transformations et à mettre en place des solutions qui répondent prioritairement à cette urgence.

Les C-DUC identifient les domaines dans lesquels doivent s'investir les gouvernements fédéral et provincial, les municipalités et les citoyen.ne.s, et ceci, dans toutes les régions du Québec.

GMob est porté par **Michel Jetté**, cinéaste, **Louise Sabourin**, productrice, **Jacques Benoit**, ex-coordonnateur de la Coalition solidarité santé, **Normand Beaudet**, du Centre de ressources sur la non-violence, ainsi que par **André Bélisle**, président de l'AQLPA (qui est à l'origine de la création de la Régie de l'énergie, et qui participe à ses travaux depuis 20 ans), et par **Marc Brullemans**, biophysicien, membre du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux énergétiques au Québec.

Tournée de consultation sur le Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)

La tournée annoncée et entreprise par le ministre et certain.e.s de ses collègues est pour le moins décevante : alors qu'elle aurait pu être un moment privilégié pour informer, sensibiliser et impliquer largement toute la population dans chacune des régions par rapport à la crise climatique et à ses enjeux urgents, le ministre se contente d'une courte consultation « sur invitation » où la population n'est pas conviée à venir l'entendre lui, ou des scientifiques pertinent.e.s, ni à poser ses questions ou discuter de la situation, de ses impacts et de possibles solutions.

Les médias ne sont pas mis à contribution, ou si peu : petits communiqués de presse émis parfois avant, parfois après le passage de l'équipe ministérielle, comme si on était gêné d'en parler, mais surtout, surtout, rien pour ameuter le peuple.

Pourtant, au même moment se déroule à l'ONU un Sommet international sur le climat, et un appel international a vu des millions de personnes dans le monde marcher dans les rues, dont plus de 500 000 dans des dizaines de villes au Québec, et en présence de Greta Thunberg à Montréal. Quels liens avec la tournée du ministre ?...

Pire, le document soumis pour orienter la consultation et susciter des avis écrits de la société civile pose le problème comme s'il en était un parmi des dizaines d'autres, sans qu'on y sente l'urgence de la situation et comme si nous avions tout le temps de discuter et de palabrer.

« Quand vous ferez face à des vents de 165 km/h, vous comprendrez que c'est pas des petits gestes individuels que ça prend : il faut agir, pis vite ! », nous disait récemment une résidente des Îles-de-la-Madeleine, encore ébranlée après le passage de l'ouragan DORIAN en début septembre dernier. Les inondé.e.s de 2017 et 2019 ne prennent pas cela non plus à la légère, pas plus que celles et ceux qui ont vu s'envoler leur vie par morceaux lors des tornades de l'an dernier à Gatineau.

Les rapports des scientifiques ne cessent de s'accumuler à l'ONU et les réalités qui nous tombent déjà dessus et celles qui viennent risquent fort d'en faire déchanter plusieurs, mais le ministre et son gouvernement continuent calmement dans la même direction. Ils devraient plutôt être conscients que le temps est la denrée la plus précieuse et la plus rare dans la crise climatique actuelle. Il nous manque cruellement, et plus les mesures nécessaires prendront du temps à se mettre en place, plus nous en souffrirons physiquement, mentalement, socialement... et démocratiquement !

À la vitesse où nous agissons, dans ce qui vient, nous n'avons aucune espèce d'idée de ce qui demeurera, tant dans la nature que du côté climat, et on devra faire avec ce qu'on aura et ce qu'on sauvera !

Aurélien Barreau, astrophysicien français, disait :

« La responsabilité politique est aujourd'hui considérable. Parce que nos dirigeants savent ce que peut-être leurs prédécesseurs ne savaient pas. Aujourd'hui, ils ont le choix : soit ils seront les pires traîtres de l'histoire de l'humanité, soit ils seront les premiers héros qui ont effectivement tenté de s'emparer de ce problème et de le résoudre. »

Nous implorons le ministre et son gouvernement d'agir pour être dignes de la deuxième catégorie de dirigeants.

Il en va de la santé, de la survie et d'un avenir possible pour notre population, pour nos enfants et nos petits-enfants.

Il ne suffit pas de déclarer l'urgence climatique : encore faut-il poser les gestes même radicaux que cet état d'urgence commande!

Que dit notre gouvernement ?...

« Non au pétrole sale, oui au gaz propre ! », a déclaré le premier ministre François Legault.

Du gaz propre?... Ce n'est pas la capacité du gaz naturel de tacher ou de salir qui importe, c'est son pouvoir de réchauffement de notre atmosphère.

Le gaz naturel n'est pas une énergie de transition, c'est une énergie fossile. De son extraction jusqu'à son utilisation, il y a (toujours) des fuites de gaz que l'industrie minimise : pas plus que 3 %, dit-elle.

Or, le gaz naturel, c'est du méthane (CH₄). Sur 100 ans, on évalue son pouvoir réchauffant à 30 fois plus que le CO₂. **Mais sur les premiers 20 ans, son pouvoir réchauffant est 84 fois plus puissant que le CO₂!**

Alors, repensons maintenant aux 3 % de fuites...

L'urgence climatique implique que nous devons sans délai nous dégager des énergies fossiles, et le gaz naturel EST une énergie fossile, ce qui signifie que nous devons appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de GES, afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire, tel que révélé par le GIEC.

Conséquemment, des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme.

Considérant que les émissions actuelles du Québec sont de 80 millions de tonnes de GES par année, que la cible du Québec pour 2030 est de 55,9 millions de tonnes, et que le Projet GNL Saguenay fera en sorte que, annuellement, de l'extraction à l'utilisation du gaz naturel, plusieurs dizaines millions de tonnes de nouveaux GES¹ seront libérées dans l'atmosphère, accentuant ainsi la crise climatique;

Considérant que ce projet va non seulement annuler complètement tous les efforts des citoyen.ne.s et de toutes les municipalités du Québec pour réduire nos émissions de GES, mais qu'il va à l'encontre des efforts de réduction demandés à la société civile, aux villes et au pays pour contrer le réchauffement planétaire, aggravant la crise climatique ;

Considérant que le pari d'augmenter nos émissions de GES en espérant que ça aura comme effet que d'autres juridictions réduisent les leurs va à l'encontre du principe de précaution;

¹ « Trois citations pour comprendre GNL-Saguenay / GAZODUQ », document annexé.

Considérant la mobilisation citoyenne grandissante contre ce projet,

Nous demandons au gouvernement de se prononcer en défaveur des projets GNL Saguenay et Gazoduq, qu'il ne finance d'aucune façon lesdits projets avec des fonds publics incluant prêt, subvention ou investissement public, directement ou indirectement, que l'évaluation du projet de GNL Québec inclue le calcul des GES en amont et en aval du projet et que l'impact du projet sur la crise climatique soit le critère premier de décision.

Avec courage, la municipalité de Boucherville s'est déjà prononcée ainsi².

Que fait notre gouvernement ?...

Tour à tour, le premier ministre, le ministre de l'Environnement et d'autres de ses collègues se relaient sur la place publique dans des déclarations toutes plus désolantes les unes que les autres, comme de dire que construire le troisième lien à Québec permettrait de réduire nos émissions de GES, ou qu'il faut couper plus de forêts pour réduire les GES, ou encore qu'il faut miser sur l'éthanol pour réduire les GES, ou dans des actions édifiantes comme exempter les plus gros pollueurs du Québec de faire l'effort minimal de réduction de 4 % par année des GES, une cible d'emblée médiocre.

La seule bonne nouvelle : l'abandon de l'usine d'engrais de Bécancour, mais cette décision ne relève pas du gouvernement, seulement des promoteurs qui, très loin d'un souci environnemental, n'y trouvaient juste pas leur compte au niveau des profits prévus!

La réelle préoccupation du gouvernement apparaît plus clairement dans l'une de ses législations.

Urgence climatique ? Non ! Urgence pragmatique : le projet de loi 34

Derrière la tournée de consultations sur invitation du ministre Charette, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Jonathan Julien, lui, s'occupe à une commission parlementaire également sur invitation pour discuter du Projet de loi (PL) 34 *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité*.

Présenté par le gouvernement comme un PL pour remettre aux Québécoises et Québécois des trop-perçus, son but réel n'a dupé personne : retirer Hydro-Québec du contrôle de la Régie de l'Énergie.

Une brève analyse des notes explicatives du PL montre déjà quelles en seront, au minimum, les conséquences.

En effet, on peut y lire :

« *Le projet de loi [...] prévoit également que, sauf exception, pour les quatre années suivant celle où les tarifs sont fixés, les prix de ceux-ci seront indexés.* »

² Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville, 16 septembre 2019. <https://boucherville.ca/wp-content/uploads/2019/09/PV.pdf>

Le premier ministre a déclaré à l'Assemblée nationale :

«...nous, ce qu'on dit à Hydro-Québec, là : À partir de maintenant, vous allez vous contenter de l'inflation, gérer vos dépenses pour être capables d'arriver. C'est ce que les Québécois souhaitent, qu'il y ait de la prévisibilité. »³

En disant cela, le premier ministre sait très bien, comme le rappelait Radio-Canada, qu'« au cours des quatre dernières années, les hausses tarifaires accordées par la Régie de l'énergie à Hydro-Québec se sont limitées à 0,7 % en 2016, 0,7 % en 2017, 0,3 % en 2018 et 0,9 % en 2019 » et qu'au cours de ces mêmes années, « le taux d'inflation s'est établi à 0,7 %, 1,0 %, 1,7 % et 1,8 % en variation annualisée pour mars et avril 2019. Ainsi, si la nouvelle politique du gouvernement du Québec s'était établie au cours de ces années, les Québécois auraient payé plus cher pour leur électricité. »⁴

Et Radio-Canada de conclure : « Est-ce ce qui les attend? »...

Impossible de conclure autre chose : le PL nous annonce que dorénavant les tarifs seront « automatiquement » augmentés suivant l'inflation.

Mais le PL ne s'arrête pas là...

« Le projet de loi modifie ensuite la Loi sur la Régie de l'énergie pour prévoir qu'Hydro-Québec devra demander à la Régie de l'énergie de fixer de nouveaux tarifs de distribution d'électricité ou de modifier les tarifs existants, tous les cinq ans. Il permet également à Hydro-Québec de demander à la Régie de l'énergie, au cours de cette période de cinq ans, de fixer un nouveau tarif ou de modifier un tarif existant, seulement dans la mesure où certaines circonstances le justifient et que le gouvernement a pris un décret indiquant ses préoccupations à l'égard de la demande. »

Ainsi donc, en plus d'une augmentation automatique suivant l'inflation, les tarifs pourront être également augmentés au moins tous les 5 ans, et même plus encore puisqu'au cours de cette période de cinq ans, « certaines circonstances » pourraient justifier « de fixer un nouveau tarif ou de modifier un tarif existant », ce que le gouvernement s'empressera de faire par décret. Nul besoin de repasser par l'Assemblée nationale.

Le premier ministre est venu confirmer cette volonté, à peine dissimulée dans le PL, d'augmenter arbitrairement les tarifs, en déclarant à l'Assemblée nationale :

« Le Québec a la chance d'avoir les tarifs d'électricité parmi les plus bas au monde, au monde. Je trouve ça assez spécial que le Parti libéral, qui supposément est pro-environnement, demande de baisser les tarifs d'électricité, donc de donner des incitatifs pour gaspiller l'énergie. Ce n'est pas une bonne idée. Moi, je suis prêt à aller de l'avant [...] ...avec un projet de loi qui est équilibré, qui rassure les Québécois, qui offre une prévisibilité, qui limite les augmentations à l'inflation. Je pense que c'est tout à fait approprié. »⁵

Si le premier ministre est à ce point contre le gaspillage d'énergie, et si pro-environnement, la moindre des choses pour lui serait de s'assurer qu'Hydro-Québec recherche et promeuve d'abord et avant tout des

³ http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20190925/252653.html#_Toc20407116

⁴ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1184432/electricite-payer-plus-cher-analyse-gerald-fillion>

⁵ <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20191003/253681.html#10h>

programmes d'efficacité énergétique : économiser l'énergie, c'est moins coûteux que de développer continuellement de nouvelles infrastructures de production.

Mais les notes préliminaires du PL nous amènent plus loin encore :

« Le projet de loi retire par ailleurs les obligations pour Hydro-Québec de faire autoriser par la Régie de l'énergie les projets d'investissement en infrastructures et les autres initiatives de réorganisation du réseau de distribution d'électricité et de lui soumettre pour approbation ses programmes commerciaux. Il retire également l'obligation imposée à la Régie de l'énergie d'établir un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficience par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité. »

Ainsi donc, de nouveaux projets d'infrastructures (barrages, nouveaux contrats d'approvisionnement au privé, etc.) qui découleraient d'une augmentation de la demande suite, par hasard, à un nouveau plan d'électrification ou à de nouveaux contrats d'exportation, ne seront plus bloqués par une Régie où des environnementalistes préfèrent toujours les programmes d'efficacité énergétique au vrai développement économique !!!

Le premier ministre a invoqué comme raison:

« J'ai fait partie d'un gouvernement du Parti québécois, et, le rôle de la Régie de l'énergie, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on le remet en question. Pourquoi? Parce qu'il y a un incitatif à la mauvaise gestion. Actuellement, on a un système où, lorsqu'Hydro-Québec augmente ses dépenses, ça lui permet d'augmenter les tarifs d'électricité, une espèce... en anglais, on appelle ça un «cost plus». »⁶

Pourtant, rien dans ce PL ne contribuera à changer la situation que dénonce M. Legault. Au contraire, le PL vient confirmer qu'Hydro-Québec pourra agir ainsi, mais cette fois sans le garde-fou que constituait la Régie de l'Énergie, et avec l'approbation du gouvernement.

Les tarifs pourront donc rattraper le « marché » de l'énergie. Couplé au Plan d'électrification, ce PL va permettre de développer le « marché » de l'électricité (la demande), et susciter l'intérêt privé pour l'acquisition en tout ou en partie d'actifs, ou pour investir dans la production d'électricité (l'offre) qui sera revendue à Hydro-Québec.

C'est sans doute ce que le premier ministre entendait quand, au sortir du Conseil général de la CAQ au mois de mai, il déclarait que pour lui l'urgence climatique, c'était plutôt « l'urgence pragmatique » !

« It's the economy, stupid! » La crise climatique comme une occasion d'affaires !

Pourtant, quand 15 000 scientifiques déclarent que nous sommes en train de scier la branche sur laquelle nous sommes assis, la seule conclusion possible, c'est que

« Seules la reconnaissance de l'état d'urgence climatique et la mise en place de plans de transition d'urgence peuvent contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationales et internationales d'ampleur sans précédent. »

(Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.)

⁶ http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20190925/252653.html#_Toc20407116

Notre message

Nous visons à répondre à l'urgence de la crise climatique qui résulte du réchauffement climatique engendré par les gaz à effet de serre (GES) émis par l'activité humaine, principalement par notre utilisation des énergies fossiles pour répondre à nos besoins en société.

Notre contribution a débuté il y a plus de deux ans par la rédaction, la diffusion et la promotion de la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique - DUC, suivie des Chantiers de la DUC (C-DUC) ⁷

Les C-DUC représentent d'abord et avant tout un plan pour sortir le Québec des énergies fossiles : neuf chantiers de réduction et de transformation, à savoir :

- CHANTIER 1 **POLITIQUES ET LOIS CARBONEUTRES**
- CHANTIER 2 **ZÉRO SOUTIEN AUX ÉNERGIES FOSSILES**
- CHANTIER 3 **CONSOMMATION RESPECTANT LES CAPACITÉS DE LA PLANÈTE**
- CHANTIER 4 **SORTIE DU CHAUFFAGE FOSSILE; BÂTIMENTS CARBONEUTRES**
- CHANTIER 5 **RÉAMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR UN ENVIRONNEMENT CARBONEUTRE**
- CHANTIER 6 **ENDIGUER LE GASPILLAGE**
- CHANTIER 7 **MOBILITÉ TERRESTRE CARBONEUTRE**
- CHANTIER 8 **DES INDUSTRIES À FAIBLE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET CARBONEUTRES**
- CHANTIER 9 **SOLS EN SANTÉ ET AGRICULTURE**

Les C-DUC comptent également deux domaines d'action et de protection, pour soutenir au mieux la résilience des milieux par rapport aux impacts inévitables de la crise climatique qui frappent déjà et qui iront grandissants :

- CHANTIER 10 **AUTOSUFFISANCE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRES**
- CHANTIER 11 **UN SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX PRÊT POUR LES CRISES**

Nous répétons ici ce que, d'entrée de jeu, nous mentionnons dans le document des C-DUC :

La crise climatique s'est transformée en urgence climatique à cause d'agissements, d'omissions d'agir ou de lenteurs d'agir des décideurs politiques et économiques tout comme des individus. Maintenant, seul un effort de temps de guerre peut contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationale et internationale d'ampleur sans précédent.

Conséquemment, afin d'éviter un bouleversement climatique abrupt et irréversible, et ses conséquences catastrophiques, **l'état d'urgence commande que tous les Chantiers de la DUC, tant sociaux, économiques qu'énergétiques, soient déclenchés maintenant par des lois et règlements afin de contraindre tous les acteurs responsables à agir face à l'urgence climatique, et qu'une large campagne d'éducation, d'information et de vulgarisation des enjeux soit mise en place pour mobiliser la population dans la lutte contre le réchauffement climatique.**

⁷ Ces documents sont annexés dans l'envoi de ce mémoire.